



## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert statuera sur une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 2008-43, pour la propriété ci-après mentionnée, lors de la séance ordinaire qui se tiendra **lundi 21 août 2023 à compter de 19 h 30**, à la salle du centre multifonctionnel situé au 81, rue Hooper.

#### **126, AVENUE LOGAN**

##### **Nature de la demande :**

La demande vise à autoriser la construction d'une pergola d'une superficie de 53,5 mètres carrés afin d'abriter une classe extérieure, à l'école Saint-Anges, pouvant accueillir vingt-six (26) enfants. La superficie maximale d'une pergola prévue à l'article **5.1** du règlement de zonage 2008-43 est de 15 mètres carrés.

Une présentation du dossier est disponible sur le site web.

En conséquence, tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance ordinaire qui se tiendra **le 21 août 2023**.

DONNÉ à Saint-Lambert ce 3 août 2023.

La directrice du Greffe et du Contentieux et greffière,

*Cassandra Comin Bergonzi*

Cassandra COMIN BERGONZI  
GREFFIÈRE